

# Acte à classer

DCM241030\_020

**1** En préparation  
**2** En attente retour  
Préfecture  
**3** > AR reçu <  
**4** Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-11-07T10-33-05.00 ( MI256731696 )

Identifiant unique de l'acte :

974-219740099-20241107-DCM241030\_020-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : NPNRU DU CENTRE-VILLE - RESIDENTIALISATION DE L'OPERATION "LES CYPRES" - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTRE LU AP 1075 ET AP 1079  
Date de décision : 07/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DCM241030\_020 Résidentialisation les Cypres.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

Affaire20\_Annexe1\_Plan de masse - Projet.PDF Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Affaire20\_Annexe2\_Plan définitif.PDF Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Affaire20\_Annexe3\_Phot... Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Secrétariat Général

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/11/24 à 10:33

Par PERRIER Viviane

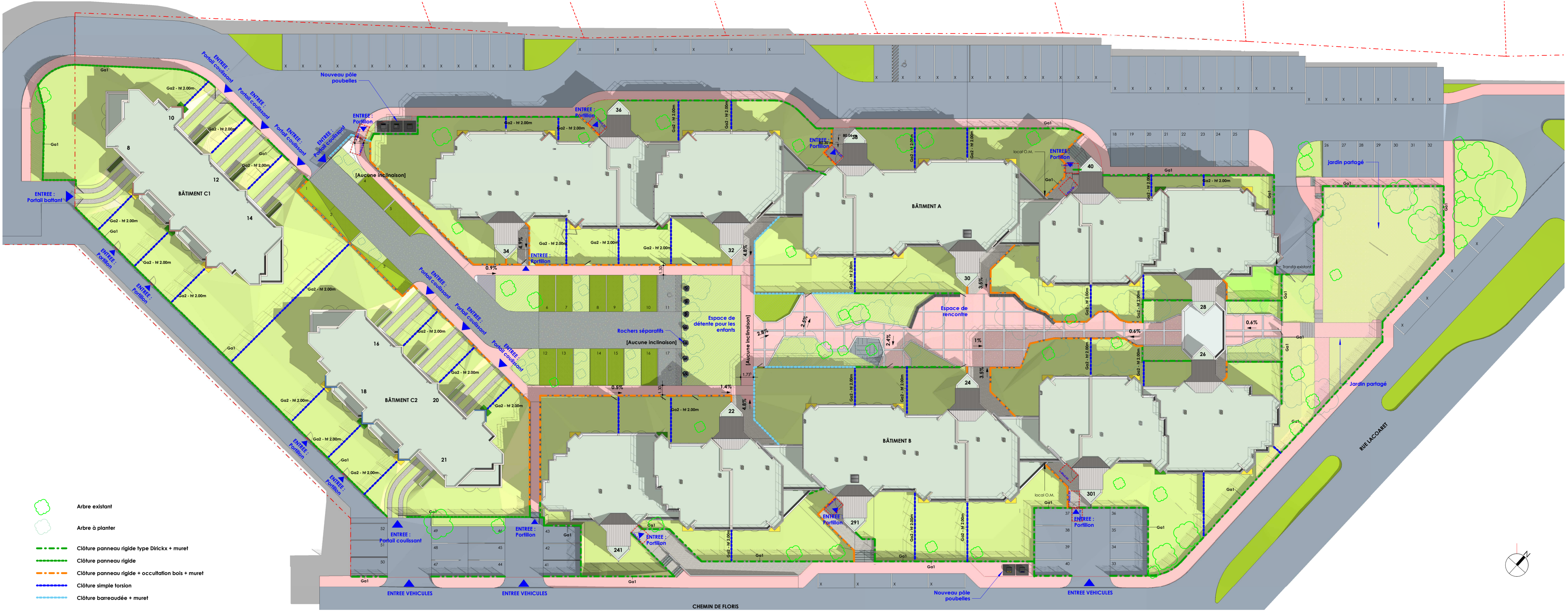
Transmis

Date 07/11/24 à 10:33

Par PERRIER Viviane

Accusé de réception

Date 07/11/24 à 10:38



**Réhabilitation de 101 Logements**  
**"LES CYPRES"**  
 40, rue Ginette Picot Saint - André



N° d'affaire : 20.009



**Maître d'ouvrage**  
 SIDR  
 12, rue Félix Guyon  
 CS 71090  
 97404 Saint - Denis  
 Tél: 0262 94 74 74

**Maître d'oeuvre (mandataire)**  
 QUADRA ARCHITECTURES  
 Cour de l'Usine de La Mare  
 97438 Sainte - Marie  
 7, rue André Larcy  
 Tél: 0262 97 01 41  
 Fax: 0262 58 05 73  
 quadra@quadra.re

QUADRA : BET TCE

VRD  
**2DET**  
 INGENIERIE

Fluides  
**inset**

Paysagiste  
 LD austral

Contrôleur technique  
**gpave**

Coordonnateur SPS  
**SOCOTEC**

**Plan de masse - Projet**

Echelle 1 : 250 Date : Février 2023

EMETTEUR	PHASE	TYPE	LOCALISATION/IDENTIFICATION	LOT	N° de DOC	IND
QUADRA	DCE	PLAN			50-2	B

LES DETAUX ARCHITECTES SONT DONNES A TITRE INDICATIF. ILS NE DISPENSENT PAS L'ENTREPRISE DE L'ETABLISSEMENT DE TOUS LES PLANS D'EXECUTION DE SES OUVRAGES, ANSI QUE DES NOTES DE CALCUL, CORRESPONDANTES ET DEL ACCORD DU BUREAU DE CONTROLE.

**DOSSIER DCE**

**AP 1080 propriété SIDR**  
**AP 1079 et AP 1075 propriété commune**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20241107-DCM241030\_020-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2024  
Date de réception préfecture : 07/11/2024



SIDR

Programme de travaux

LES CYPRÈS  
97 409 SAINT-ANDRÉ



Avant



Après

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

DCM241030\_020

**NPNU DU CENTRE VILLE - RESIDENTIALISATION  
DE L'OPERATION "LES CYPRES" - DESAFFECTATION  
ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES PARCELLES  
COMMUNALES CADASTREES AP 1075 ET AP 1079**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2024

Que la convocation a été faite le 24 octobre 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	32
Représentés :	09
Absents :	04
Total des votes :	41



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt quatre, le trente octobre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

Madame CEVAMY Primilla, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

# DCM241030\_020 - NPNRU DU CENTRE VILLE - RESIDENTIALISATION DE L'OPERATION "LES CYPRES" - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AP 1075 ET AP 1079

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

## I. CONTEXTE

Dans le cadre du projet NPNRU du centre-ville, le programme opérationnel prévoit la résidentialisation de l'opération « Les Cypres » et la création d'une trame verte en cœur d'îlot.

A ce titre, La SIDR a sollicité la municipalité pour la privatisation d'une partie du chemin De Floris et de l'allée Ginette PICOT ouverts à la circulation publique, situés sur les parcelles communales cadastrées AP 1075 et AP 1079, pour permettre la privatisation des parkings pour un usage exclusif des résidents.

Cette privatisation se matérialisera par la pose de portails, la réorganisation du stationnement et de la circulation automobile, l'aménagement paysager et piéton en vue d'améliorer la tranquillité de la résidence.

En contrepartie, la SIDR propose de céder à la Commune le terrain cadastré AP 1080 (464 m<sup>2</sup>) situé le long de l'allée Ginette PICOT (plan ci-joint).

Pour permettre cet échange, il est prévu de céder une partie des biens communaux cadastrés AP 1075 (335 m<sup>2</sup>) situé sur le chemin De Floris et AP 1079 (1035 m<sup>2</sup>) situé sur l'allée Ginette PICOT sur une superficie totale de 1 370 m<sup>2</sup>.

Un plan d'aménagement est annexé à la présente.

Ces terrains appartenant au domaine public communal, il est nécessaire :

- Dans un 1er temps, de prendre une délibération afin de procéder à leur désaffectation et de les classer dans le domaine privé de la commune,
- Dans un 2<sup>nd</sup> temps, de prendre une délibération pour la vente de ces parcelles.

## II. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT

Ces terrains correspondant à des parkings publics, ils sont donc soumis au régime de la domanialité publique et sont donc inaliénables.

- Considérant que ces espaces faisant partie du domaine public communal,
- Considérant la nécessité de procéder à leur désaffectation puis à leur déclassement,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1 :**

- De constater la désaffectation des terrains communaux cadastrés AP 1075 (335 m<sup>2</sup>) situé sur le chemin De Floris et AP 1079 (1035 m<sup>2</sup>) situé sur l'allée Ginette PICOT sur une superficie totale de 1 370 m<sup>2</sup> ;

**Article 2 :**

- D'approuver leur désaffectation et leur déclassement du domaine public communal ;

**Article 3 :**


D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour la désaffectation et le déclassement d'une partie de ces biens ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Saint-André le

07 NOV. 2024

Le Maire

  
*[Signature]*  
Joé BEDIER